



Publication de la 3e Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

-

Un cadre clair pour sécuriser les investissements et accélérer la transition énergétique

Après deux ans et demi d'atermoiements, la 3e Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) a été publiée ce **13 février 2026 au Journal Officiel de la République française**, faisant suite à une consultation publique menée début 2025, marquée par les travaux parlementaires sur la proposition de loi portant programmation nationale pour l'énergie et le climat, dite "Gremillet".

Fort de près de 4 années de travail et d'intenses consultations entre différents acteurs, experts, parlementaires et professionnels, le **décret n°2026-76 du 12 février 2026 relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'énergie est le fruit d'un travail qui aura mobilisé plus de 60 000 participants.**



“Cette PPE 3 confirme l’importance du dispositif des CEE comme outil nécessaire à la réduction des consommations d’énergie et demeure la réponse la plus efficace aux obligations d’économies d’énergie annuelles imposées par l’Union européenne. Conformément au décret P6 paru fin 2025, la PPE va

accompagner le renforcement et l'efficacité du dispositif tout soutenant les secteurs les plus énergivores dans leur transition énergétique imposée ou choisie. Nous sommes rassurés de voir la stratégie énergétique du Gouvernement sécurisée, après des années de discussions. Cet engagement va permettre de poursuivre les investissements de la filière afin de garantir l'atteinte des objectifs” déclare Pierre-Marie Perrin, Directeur des affaires publiques et de la Communication du groupe Hellio.

Une pérennisation du dispositif des CEE, pierre angulaire des objectifs de réduction des consommations énergétiques

Dans la dynamique de la publication de la 3^e PPE, l'année 2026 marque également l'ouverture de la 6^e période du dispositif des CEE, avec un niveau d'obligation réhaussé à 1 050 TWh cumac par an, **soit une augmentation de 27 % par rapport à l'année 2025.**

Cela confirme la volonté du Gouvernement d'amplifier les efforts en la matière, d'autant que la P6 s'accompagne d'une projection de 7^e période, avec un niveau d'obligation annuelle d'économies d'énergie compris **entre 825 et 2250 TWhc par an**, entre 2031 et 2035 et même d'une 8^e période annoncée dans 2 ans.

Déterminante, la PPE est stratégique pour la filière des CEE car elle permet de planifier les objectifs d'économies d'énergie, d'électrification et de décarbonation jusqu'en 2035 et place le dispositif des CEE en tant qu'outil le plus adapté pour répondre à ces objectifs.

Dans cette perspective, la PPE3 affiche des projections importantes qui seront soutenues par le dispositif des CEE :

- Résidentiel : rénovation d'ampleur de 250 000 maisons individuelles et logements collectifs par an et développement massif des systèmes de chauffage décarbonés avec notamment le recours aux pompes à chaleur
- Tertiaire : Sortie complète du fioul d'ici 2030 et suppression progressive des incitations financières aux chaudières fossiles
- Transport : Accélération de l'électrification des véhicules thermiques et soutien à l'acquisition via le renforcement des bonifications CEE pour les particuliers

- Agriculture : Facilitation de la rénovation thermique et de la construction de bâtiments économes en énergie et utilisation de la géothermie ou de la chaleur fatale
- Industrie : Renforcement des incitations à l'amélioration de l'efficacité énergétique

Pour rappel :

La PPE, la **Stratégie Nationale Bas Carbone** (SNBC) et le **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique** (PNACC) sont les documents de planification constitutifs de la **Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat** (SFEC).

Ils visent à doter la France des outils nécessaires pour atteindre l'objectif de neutralité carbone fixé pour 2050 par l'Union européenne. Plus précisément, la PPE fixe les priorités d'actions pour la politique énergétique nationale avec des objectifs concrets pour la consommation et la production d'énergie sur 10 ans (2025-2035).

À propos de Hellio

Depuis plus de 15 ans, le groupe Hellio est le pionnier des solutions de maîtrise de l'énergie au service de tous les consommateurs d'énergie : entreprises, particuliers, industriels, collectivités, agriculteurs... Identification du potentiel d'économies d'énergie, ingénierie technique et financière, et suivi des travaux : Hellio, acteur français et indépendant propose des solutions de maîtrise de la consommation d'énergie, de décarbonation et de production d'énergies renouvelables, pour permettre à chacun de réduire ses dépenses énergétiques. Plus de 300 collaborateurs et un solide réseau d'implantations locales ancrées dans les territoires sont mobilisés pour accompagner tous les consommateurs d'énergie vers une transition énergétique concrète, simple et efficace.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

